

Premiers signataires : Jean-Claude Amara (porte parole de Droits Devant !!), Mouloud Aounit (secrétaire général du MRAP), Jeanne Balibar (comédienne), Etienne Balibar (professeur émérite à l'Université de Paris X Nanterre), Françoise Balibar (professeur émérite à l'Université de Paris VII), José Bové (porte-parole de la Confédération paysanne), Rodolphe Burger (musicien), Olivier Cadiot (écrivain), Laurent Cantet (cinéaste), Monique Chemillier-Gendreau (universitaire), Annie Collovald (politiste), Catherine Corsini (cinéaste), Noir Désir (musiciens), Nathalie Ferré (présidente du Gisti), Jacques Gaillot (évêque), Sergent Garcia (musicien), François Geze (éditeur), Frédéric Lebaron (sociologue), Catherine Levy (chercheur), Danièle Lochak (universitaire), Dominique Manotti (écrivain), Daniel Mesguich (metteur en scène), Danielle Mitterrand (présidente de France Liberté), Ariane Mnouchkine (metteur en scène), Gérard Mauger (Sociologue), Yann Moulier Boutang (universitaire, directeur de la revue Multitudes), Jean-Luc Nancy (philosophe), Victoire Patouillard (présidente d'Act Up-Paris), Jean-François Perrier (comédien), Denis Podalydès (acteur), Olivier Py (metteur en scène), Léon Schwartzberg (médecin), Johanna Siméant (professeure de science politique), Anne-Gaëlle, Cali, Christian, Édith et Grégoire de Têtes Raides (musiciens), Pierre Tévanian (enseignant), Jean-Pierre Thorn (cinéaste), Anne Tristan (enseignante), Michel Tubiana (président de la LDH), Fabien Tuleu (délégué général d'Emmaüs France), Jean-Pierre Vernant (professeur honoraire au collège de France), Karin Viard (actrice), Pierre Vidal-Naquet (historien), Loïc Wacquant (sociologue), Jacques Weber (metteur en scène et acteur)...

Pétition

Manifeste des délinquants de la solidarité

« Toute personne qui (...) aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers, d'un étranger en France ou dans l'espace international précité sera punie d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 30 000 €. » (Article 21 de l'ordonnance du 2 novembre 1945)

Chaque année en France, malgré l'article 21 de la loi sur l'entrée et le séjour des étrangers, des centaines d'associations, des milliers de citoyens, accueillent, aident, informent sur leurs droits des étrangers.

Ils le font dans des conditions difficiles en raison de la faiblesse de leurs moyens et des innombrables obstacles rencontrés dans les préfectures, les administrations et institutions censées assurer accueil et protection à tous, mais aussi en raison d'une attitude de suspicion généralisée envers les étrangers. De plus en plus, ceux et celles qui défendent l'État de droit et la nécessité de l'hospitalité sont menacés de poursuites, quand ils ne sont pas mis en examen, par exemple pour avoir seulement hébergé gratuitement un étranger en situation irrégulière.

Demain, si l'actuel projet de réforme du gouvernement est voté, ces citoyens et associations « coupables » d'aide au séjour irrégulier pourront être condamnés plus sévèrement encore*.

Dans le même temps où on cherche ainsi à créer un véritable délit de solidarité, le silence est fait sur la situation des étrangers en France et en Europe, et sur le rôle effectif de centaines d'associations et de milliers de citoyens solidaires des étrangers en situation irrégulière.

Nous déclarons être l'un d'eux. Nous déclarons avoir aidé des étrangers en situation irrégulière. Nous déclarons avoir la ferme volonté de continuer à le faire. De même que nous réclamons un changement radical des politiques à l'égard des immigrés et des étrangers, nous réclamons le droit à la solidarité, contre la logique des États.

Si la solidarité est un délit, je demande à être poursuivi(e) pour ce délit.

Paris, le 27 mai 2003

** L'article 17 du projet de loi Sarkozy prévoit la confiscation pour les personnes physiques de tous leurs biens, meubles ou immeubles. L'article 18 prévoit la même chose pour les personnes morales (par exemple les associations ou les syndicats).*

Premières associations et collectifs signataires : Act Up-Paris, Confédération Paysanne, Droits Devant !!, Emmaüs France, France Libertés, Gisti (groupe d'information et de soutien des immigrés), Ligue des droits de l'homme, Le Bar Floréal . photographie, Médecins du Monde, Médecins sans frontières, MRAP (mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), Ras'l Front, la revue Vacarme...

Manifeste des délinquants de la solidarité

**Citoyens et associations qui souhaitez rejoindre cet appel,
signez-le de préférence sur le site web <http://petition.gisti.org>
sinon envoyez vos signatures (nom/prénom, ville, qualité et, éventuellement, mail)
par voie postale au GISTI, 3 villa Marcès 75011 Paris, ou par fax au 01 43 14 60 69**

[illegible]

« (...) Nous déclarons avoir aidé des étrangers en situation irrégulière. Nous déclarons avoir la ferme volonté de continuer à le faire. De même que nous réclamons un changement radical des politiques à l'égard des immigrés et des étrangers, nous réclamons le droit à la solidarité, contre la logique des États.

Si la solidarité est un délit, je demande à être poursuivi(e) pour ce délit. »